



# Visite en Guadeloupe



**Déplacement de Paul AFONSO, Secrétaire Général de l'UATS-Unsa en Guadeloupe.**

La délégation emmenée par Paul AFONSO Secrétaire Général et Anny CROFILS secrétaire départementale UATS-Unsa a été reçue par le directeur zonal de la police judiciaire aux Antilles, Laurent CHAVANNE commissaire divisionnaire.



Laurent CHAVANNE est également le préfigurateur de la prochaine DTPN qui verra le jour en janvier 2022.

Cette réforme suscite beaucoup d'interrogations et de craintes auprès des agents, l'exemple de la mise en place de la DTPN en Guyane reste dans les mémoires comme un exemple à ne pas reproduire.

Le directeur nous explique qu'il est tout à fait conscient de ces craintes mais nous affirme qu'il ne souhaite pas révolutionner les process qui fonctionnent bien selon lui. Cette réforme s'inscrit dans une logique rationnelle d'organisation de services et de moyens.

Les fiches de postes sont en cours de rédactions et seront prochainement publiées. Pour l'UATS-Unsa il est nécessaire que soient intégrées dans ces fiches de postes les fonctions télétravaillables, ce qui suppose une réflexion et un inventaire des missions concernées.

Le directeur a été très attentif et réceptif aux propositions pragmatiques de l'UATS-Unsa.

Dans la continuité de notre visite, la délégation de l'UATS-Unsa a été reçue par la Cheffe du Centre Régional de formation de la Guadeloupe, Natacha WOETS DIRF Commandant de police.

Pour l'UATS-Unsa le sujet de la formation est un sujet important pour nos collègues administratifs, techniques et spécialisés tant à l'occasion de leurs prises de fonctions, tant dans la formation continue qui reste un gage d'employabilité future et d'acquisition de compétences.



## L'UNSA le syndicat qui monte ! Le syndicat qui compte !

L'UATS-Unsa, votre organisation syndicale de l'UNSA représentative au ministère de l'Intérieur (la seule sur tous les périmètres : Préfectures, Police Nationale, Secrétariat Général, Gendarmerie Nationale, Juridictions administratives, ...), au ministère des Outre-mer, dans les services du Premier ministre, au Conseil Constitutionnel"

